

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85000 La Roche-sur-Yon
tél. : 02 51 05 57 79

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 7 FÉVRIER 2017

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le mardi 7 février à dix-huit heures, les délégués de La Roche-sur-Yon Agglomération se sont réunis au siège de La Roche-sur-Yon Agglomération - 54 rue René Goscinny à La Roche-sur-Yon, sous la présidence de Luc BOUARD.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Président énonce les pouvoirs :

- Laurent FAVREAU donne pouvoir à Luc BOUARD à partir de 19 h 15
- Catherine LAVILLE donne pouvoir à Jany GUERET
- Dominique GUILLET donne pouvoir Luc GUYAU
- Christine RAMBAUD-BOSSARD donne pouvoir à Yannick DAVID
- Stéphanie MARTINEAU donne pouvoir à Marlène GUILLEMAND
- Jacky GODARD donne pouvoir à Mireille PIVETEAU à partir de 19 h 30
- Franck POTHIER donne pouvoir à Françoise RAYNAUD jusqu'à son arrivée
- Anne-Sophie FAGOT donne pouvoir à Philippe PORTÉ à partir de 19 h 15

Jean-Marie CHAMARD est nommé secrétaire de séance.

Le Président procède à l'installation de la nouvelle conseillère communautaire, Laurence de Ena, en remplacement d'Anne-Cécile STAUB.

Le procès verbal du 8 novembre 2016 est soumis à l'approbation du Conseil et n'appelle aucune remarque.

1 TRANSFERT DE LA COMPETENCE « AERODROME » VERS L'AGGLOMERATION - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 6 JUIN 2016 ET MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Approbation du rapport de la CLECT du 6 juin 2016 : transfert de la compétence "Aérodrome" de la Ville de La Roche-sur-Yon vers l'Agglomération au 1er janvier 2017, induisant une baisse de l'attribution de compensation versée à la Ville par l'Agglomération de 131 735 € par an à compter de 2017.

Par ailleurs, compte-tenu de la création de deux communes nouvelles au 1er janvier 2016, "Aubigny - Les Clouzeaux" et "Rives de l'Yon", il convient d'actualiser le détail des attributions de compensation.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Arrivée de Malik ABDALLAH.

2 PACTE FISCAL ET FINANCIER 2015-2020 - AVENANT N°1

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Le Pacte Fiscal et Financier 2015-2020 de l'Agglomération a été approuvé par délibération du 28 avril 2015.

Le volet financier de ce pacte détaille les dotations et fonds de concours attribués aux communes membres.

Compte-tenu de la création de deux communes nouvelles au 1er janvier 2016, "Aubigny - Les Clouzeaux" et "Rives de l'Yon", il convient d'actualiser le détail des montants et des bénéficiaires de ces aides.

Il est proposé de maintenir, le cas échéant, la dotation de solidarité "Petites communes" aux communes nouvelles sur la base des données des communes déléguées et critères définis en 2015 à titre dérogatoire jusqu'en 2020.

Il est également proposé de rendre éligibles les communes déléguées à l'enveloppe complémentaire des fonds de concours à titre dérogatoire jusqu'en 2020.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 PERSONNEL - PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Il est proposé d'adopter un programme d'accès à l'emploi titulaire, pour un agent remplissant les conditions instituées par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Arrivée de Sébastien ALLAIN.

4 EVOLUTION DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

A ce jour, l'Agglomération compte au tableau de ses effectifs permanents : 486 emplois pour 473,05 ETP.

Ces effectifs évoluent régulièrement pour répondre au mieux aux nécessités de service que ce soit dans une logique d'optimisation de ses services ou encore dans le cadre de l'ouverture des nouveaux équipements.

Il est notamment proposé d'identifier les évolutions des postes liées à la réorganisation du multi-accueil de La Farandole, dans le secteur de la petite enfance.

En l'espèce, il vous est demandé de vous prononcer sur les suppressions et créations de postes consécutives à ces mouvements.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Arrivée de Franck POTHIER et Sylvie DURAND.

SOLIDARITES-PETITE ENFANCE

31 RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS REALISEES EN 2016 DANS LE DOMAINE DE L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

La Commission Intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées a établi, conformément aux textes réglementaires, un rapport annuel des actions menées dans l'année 2016. Ce rapport joint en annexe, est présenté au Conseil Communautaire avant sa transmission au Préfet du département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental Consultatif des personnes handicapées et à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ledit rapport.

Caroline FOUNINI fait remarquer que ce rapport n'a pas été présenté à la Commission Solidarités en fin d'année 2016 et demande à ce que cette mention soit retirée de la délibération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32 CONSTRUCTION DE LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL BACQU'A - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Fagot

Suite au lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la structure multi accueil Bacqu'à sable, 4 équipes avaient été retenues pour remettre un projet. Après analyse des divers projets proposés, la présente délibération a pour objet l'autorisation de signature du marché avec l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33 CONSTRUCTION D'UN MULTI ACCUEIL DE 20 PLACES ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MENANTEAU A DOMPIERRE SUR YON - AVENANTS N° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Fagot

Par délibération du 21 mai 2013, le Conseil d'Agglomération a approuvé le programme de l'opération pour la construction d'un nouveau multi-accueil de 20 places à Dompierre-sur-Yon. Par délibération du 24 septembre 2015, le Conseil d'Agglomération a attribué les marchés de travaux de cette opération. La présente délibération porte sur l'approbation de plusieurs avenants à ces marchés de travaux.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CAF DE LA VENDEE ET LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Fagot

La Roche sur Yon Agglomération et la CAF de la Vendée travaillent en partenariat dans de multiples domaines. Afin de clarifier et d'articuler les champs de compétences et d'intervention de chacun, la CAF de la Vendée propose de signer avec ses partenaires une Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles.

La CTG est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la branche Famille. Elle synthétise les compétences partagées entre la CAF et l'Agglomération, et constitue un cadre qui vise à s'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des familles et à définir des orientations et objectifs partagés dans un plan d'action. Elle est signée pour une durée de 4 années.

Elle contribue ainsi à une plus grande efficacité, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des familles d'un territoire.

Enfin, la CTG constitue un levier stratégique pour renforcer la coopération et la gouvernance partenariale, facilite la mutualisation et la mobilisation efficace des fonds en garantissant la bonne utilisation des finances publiques (évitant les doublons d'intervention) et rationalise les instances partenariales existantes.

Caroline FOUNINI demande si le Contrat Enfance Jeunesse continue d'exister ou s'il est remplacé.

Anne-Sophie FAGOT précise que le CEJ existera toujours, ce sont les principes généraux des dispositifs qui sont synthétisés dans la convention.

Jean-Louis BATIOOT s'interroge sur la contractualisation entre la CAF et les communes et les impacts de cette CTG.

Anne-Sophie FAGOT répond qu'il n'y a pas d'incidences pour les communes, qu'il s'agit d'une politique globale à destination des familles.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TOURISME-EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET CULTURELS

30 CONSTRUCTION DE LA SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES - APPROBATION DU PROGRAMME FONCTIONNEL - LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Yannick David

La Communauté d'Agglomération a décidé la construction d'une salle de musiques actuelles. La présente délibération a pour but d'approuver le programme, d'autoriser le lancement du concours de maîtrise d'œuvre et de solliciter des subventions auprès des organismes concernés.

Guy BATIOOT relève qu'il est entièrement d'accord avec le lieu choisi et la mutualisation du parking utilisé en journée pour la gare et en soirée pour les spectacles et précise qu'il ne voit pas de nuisances particulières au projet.

Yannick DAVID souligne un point de vigilance sur les nuisances sonores éventuellement dues aux entractes et sorties de concerts qui peuvent être traitées en prévoyant une sortie du bâtiment côté voie ferrée.

Joël SOULARD rappelle qu'un morceau de l'ancienne passerelle a été volontairement conservé afin d'éventuellement l'intégrer dans le futur site. Il demande si cette éventualité a été étudiée.

Yannick DAVID indique que l'ouvrage n'est pas une passerelle « Eiffel ». Actuellement ce vestige n'est pas intégré au projet et son devenir est plutôt du ressort de la Ville de La Roche-sur-Yon car il appartient au patrimoine yonnais.

Sur les nuisances sonores, Malik ABDALLAH confirme qu'une sortie dirigée vers la voie ferrée les limitera et que les riverains suivent l'évolution des projets dans le quartier et y sont favorables. Sur l'ancienne passerelle, il explique qu'il en reste une

toute petite partie et en très mauvais état. Il n'est pas certain qu'elle puisse être intégrée sur un site récent.

Joël SOULARD relève qu'il pourrait être demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre de réfléchir à la question.

Jacques BESSEAU confirme avoir ressenti l'attachement d'un certain nombre de yonnais à cette passerelle et à l'histoire du monde ferroviaire lors des dernières ballades gourmandes dans le quartier des cheminots. Il restera vigilant sur ce point pour que cette possibilité soit étudiée avec des personnes qui y sont attachées.

Guy BATIOT rappelle que le premier journal du quartier se prénomme « au-delà du rail ».

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Départ de Laurent FAVREAU et Anne-Sophie FAGOT.

ADMINISTRATION GENERALE

5 RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

En application de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 et du décret n° 2015-761 du 24 juin 2015, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport comporte

- un volet interne relatif à la politique de ressources humaines de la collectivité employeur en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- un volet territorial qui concerne les politiques d'égalité menées sur le territoire.

Une dernière partie présentera les perspectives et propositions (comité de pilotage, méthodologie, gouvernance) pour l'amélioration des politiques publiques en matière d'égalité femmes/hommes, dans les prochaines années.

Guy BATIOT intervient :

« Monsieur le Président, je vais satisfaire l'une de vos sollicitations lors du dernier conseil municipal où vous nous aviez fait remarqué que celles des femmes étaient intervenues sur ce sujet, Je mets donc en pratique immédiatement cette égalité, C'est pratique nous sommes deux.

Dont acte, ce rapport existe, et merci aux services de l'avoir rédigé en un temps si bref. Il répond donc à nos sollicitations successives.

Conformément à la réglementation, il précise qu'il ne se suffit à lui-même : il nécessitera une décision modificative du budget pour voter des crédits dédiés selon les orientations déterminées par le comité de pilotage que vous allez créer.

C'est pourquoi nous étions si insistants. Ce rapport est essentiel pour cet enjeu majeur de l'égalité, un des 3 thèmes de la devise de la République. Nous serons bien sûr attentifs à la question des moyens financiers et à leur orientation car pour nous c'est le cœur du sujet.

Il pourrait initier un projet politique global sur l'égalité femmes-hommes. Ce n'est que le premier pas et c'est tout son mérite.

Plusieurs points à ce stade méritent d'être soulignés et précisés :

Le plus important, pour un projet global, est un affichage net et partagé, des valeurs, de l'engagement politique, et de la prise de conscience sur l'importance de l'égalité femmes-hommes.

Si nous y tenons tant c'est qu'il y a urgence.

Françoise Besson rappelait au dernier conseil municipal qu'une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son compagnon. La violence ne vient pas subitement. Elle puise ses origines dans les comportements sexistes, l'humiliation, le silence et les carences éducatives qui font le lit de ce problème de société, dramatiquement mis au grand jour récemment dans les rues de la ville.

Ce rapport est très instructif, de part ses chiffres et informations mais aussi par la présentation des actions menées depuis bien longtemps sur le territoire, en particulier par le travail des services sociaux, des associations et des bénévoles dont on ne soulignera jamais assez combien leurs actions, souvent méconnues et trop peu soutenues, sont indispensables à notre vivre ensemble.

Plus fondamental pour la politique de ressources humaines, ce rapport se limite à un constat des écarts entre femmes et hommes d'ailleurs conformes à la moyenne nationale : plus de femmes dans des métiers dit féminins – l'enfance, le social – à mettre en parallèle avec la présence ou non des élus dans certaines commissions. Pour la prévention, il n'y a pas d'action vraiment mise en avant et pourtant tant à faire sur le harcèlement sexuel, les violences sexistes, la mixité des métiers, l'accompagnement aux modes de garde, la conciliation des temps de vie professionnels et personnels.

Dans cette logique de prévention, dans le comité de pilotage annoncé, devraient être associés des représentants des organisations syndicales, car leur regard permettra d'enrichir notre réflexion collective, pour que ce futur plan d'action s'adresse aussi aux fonctionnaires de la Ville et de l'Agglo.

Ne serait-ce que pour modifier cette assertion simpliste du rapport page 32 : « certes, certains emplois sont plus appropriés à des hommes qu'à des femmes et l'inverse est aussi vrai ».

Est-il question des postes d'assistants de direction forcément assistantes de direction ? Ou des emplois techniques ou logistiques occupés que par des hommes ?

Les directeurs pourraient aussi être assistés par un homme, voire avec audace, une directrice pourrait être assistée par un homme !

Même les emplois liés à la force physique méritent d'être interrogés, cela obligerait à repenser les conditions de travail, et serait aussi bénéfique aux femmes qu'aux hommes, réduisant les accidents du travail et l'apparition des troubles musculo-squelettiques.

Nombreuses sont les actions relevées à destination des jeunes, de la petite enfance aux étudiants. Le comité de pilotage pourra en proposer beaucoup d'autres, mais il est clair qu'on ne part pas de rien sur ces questions.

Restent les autres thématiques : la lutte contre les violences faites aux femmes, l'accès à l'emploi (en particulier pour que les victimes de ces violences acquièrent leur autonomie), la prévention et la prise en charge des auteurs de violences sexuelles et/ou conjugales, le soutien à la parentalité, etc... Sur toutes ces thématiques, ce sont d'abord les associations locales qui agissent, avec un soutien insuffisant. Elles ne peuvent qu'être associées car ce sont bien elles qui agissent, qui ont besoin d'une écoute et d'un soutien renforcé.

Enfin deux questions sont absentes de ce rapport.

Tout d'abord la place des femmes dans l'espace public, question importante, directement de la compétence d'une collectivité. Certaines imaginent des « marches exploratoires », pour établir un diagnostic des espaces publics avec les habitantes d'un quartier, prendre conscience de ce problème et inventer des solutions novatrices.

Et deuxième question absente, dans un tout autre domaine :

Le rapport des femmes à leur corps, à la sexualité, à la contraception. Mais le corps des femmes n'est pas qu'une question intime, sa place doit aussi être questionnée dans l'espace public. Ce n'est pas un sujet qu'il faut taire et garder pour soi. Il faut nommer cette question car les politiques publiques doivent s'en emparer. Par exemple, quel soutien apporter au Planning Familial afin d'éviter les détresses ? Quelle politique pour l'affichage des corps, sur les murs ou dans les concours ? La valorisation d'un produit ou d'une collectivité ne se confond pas avec l'image d'une femme ou d'un concours de beauté.

Si nous insistons sur ces points, c'est parce que nous adhérons à la méthode proposée : rien, effectivement, ne vous y contraignait, mais vous avez choisi d'enclencher un travail partenarial. C'est la bonne méthode, et si nous souhaitons que ce comité de pilotage s'élargisse nous sommes évidemment volontaires pour y contribuer.

Nous faisons d'ailleurs comme pour la ville la proposition d'adhérer à la « Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale », dont le principe fondamental est bien la nécessité de ce travail partenarial. Ce serait un marqueur fort de l'engagement de nos collectivités dans cette politique indispensable.

Dans l'attente des prochains conseils, puisque vous nous annoncez des décisions modificatives et un comité de pilotage, nous vous demandons d'entendre ces propos comme constructifs et, je l'espère, audibles au-delà des clivages partisans. »

Cécile DREURE intervient :

« Merci à Guy Batiot d'avoir alerté sur l'absence de ce rapport lors d'un précédent Conseil d'Agglomération.

L'égalité Femmes-Hommes, si on regarde cette assemblée on peut mesurer le chemin parcouru mais aussi le chemin qu'il reste à faire.

Elle est presque paritaire vous me direz, c'est vrai et c'est déjà un progrès que la loi a imposé. En effet, les obligations paritaires ont été sans conteste à l'origine, ces dernières années, d'un bond quantitatif de la part des femmes élues dans les conseils et les exécutifs tous échelons confondus – communal, intercommunal, départemental et régional – qui atteint désormais 40%. Mais ce progrès démocratique, permis par la loi, ne doit pas masquer de fortes disparités : les femmes restent exclues des têtes d'exécutifs, non visées par des dispositifs légaux : 84 % des collectivités locales sont aujourd'hui présidées par un homme et nos 11 des 13 communes de l'Agglomération n'échappent pas à la règle.

Car quand la loi n'oblige pas, il faut attendre que les mentalités évoluent, et pas que celle des hommes d'ailleurs, les femmes aussi doivent faire évoluer leur regard sur elles-mêmes.

C'est le cas pour les mandats électifs mais c'est aussi le cas pour l'accès à un certain nombre de filières professionnelles, le cas des filières scientifiques est particulièrement révélateur.

En effet, si dès l'école primaire, les filles obtiennent de meilleurs résultats scolaires que les garçons, filles et garçons continuent à se conformer à ce qui est présenté comme leur domaine respectif de compétence dans les schémas socioprofessionnels fortement stéréotypés. Cette persistance des choix sexués est autant le fait des garçons que des filles.

Un exemple assez révélateur:

*quand ils se jugent très bons en mathématiques, huit garçons sur dix vont en filière scientifique
quand elles se jugent très bonnes en mathématiques, six filles sur dix vont en filière scientifique.*

Ces éléments se retrouvent dans le rapport. Les femmes représentent 72 % des effectifs de l'agglomération du fait notamment du service Petite Enfance où elles occupent 98 % des postes. Comme si seules les femmes pouvaient s'occuper des enfants. La nécessaire parité serait là aussi souhaitable et les hommes doivent pouvoir prendre toute leur place dans ce secteur d'activité.

Autre élément intéressant du rapport est le taux d'emploi à temps partiel chez les femmes où elles sont 6 fois plus nombreuses que les hommes (26 % contre 4 %).

A l'heure où la construction du multi-accueil de Dompierre se termine, une construction je le rappelle décidée dans le schéma directeur de la Petite Enfance élaboré après le transfert de la compétence à l'Agglomération en 2010 et qui avait entre autres pour objectif de permettre un accueil collectif des enfants de moins de 3 ans sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération.

Et ce n'est pas anodin par rapport à l'activité des femmes. On le sait, bien trop souvent l'arrêt d'activité ou le passage à un temps partiel des femmes sont subis du fait de l'absence d'une réponse adaptée pour la garde des enfants quand ils sont petits mais aussi une fois scolarisés que ce soient les accueils périscolaires ou de loisirs le mercredi.

Et avoir une activité à temps partiel, ce sont des salaires inférieurs, une évolution de carrière freinée et l'impossibilité d'accéder à certains postes de direction.

Nous le voyons donc les stéréotypes ont la vie dure, les inégalités prégnantes. Quand je lis dans les objectifs stratégiques du rapport que « certains emplois sont plus appropriés à des hommes qu'à des femmes et l'inverse est aussi vrai » au sein des services de l'Agglomération cela me laisse plus que perplexe et montre que les actions éducatives dès le plus jeune âge seront déterminantes pour faire évoluer les mentalités et les regards. L'égalité Femmes-Hommes, c'est aussi et c'est évoqué dans le rapport la question de l'Egalité Filles-Garçon, le sport et la mixité ou encore la lutte contre les violences faites aux femmes qu'elles soient physiques ou verbales.

Il ne faudrait donc pas que ce rapport demeure un simple constat. Il doit être un élément qui doit orienter nos décisions quant aux politiques menées par l'Agglomération vers une égalité réelle et je ne peux être que favorable à la création d'un comité de pilotage."

Yannick DAVID souligne que dans des formations supérieures, les femmes aussi peuvent être majoritaires, c'est le cas par exemple de l'Ecole Nationale de la Magistrature et pour les avocats.

Le Président reconnaît être attentif aux égalités femmes/hommes et déplore qu'encore aujourd'hui de grandes inégalités subsistent en termes de rémunération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 CONTOURNEMENTS DE LA ROCHE-SUR-YON - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE DEPARTEMENT

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Le contournement Nord de La Roche-sur-Yon, dans sa partie Est comprise entre le giratoire Palissy (RD 763) et le giratoire Napoléon Vendée (RD 160, RD 948) est en configuration 2 voies avec carrefours plans.

Le contournement Sud de La Roche-sur-Yon comprend 2 parties :

- la liaison entre la RD 160 et la RD 747 (route de La Tranche-sur-Mer) qui a vocation à recevoir des usagers en transit vers la côte Sud vendéenne et un trafic d'Agglomération circulant actuellement sur les boulevards internes,
- une liaison RD 85 (route de Nesmy) RD 746 (route de Mareuil-sur-Lay-Dissais) qui a vocation à sécuriser l'actuelle liaison et

à améliorer l'accessibilité de la zone d'activités de Belle Place.

Le montant global prévisionnel des dépenses à engager pour la réalisation de ces 2 opérations est de 35 M€ TTC, soit 29,1667 M€ HT valeur de décembre 2016.

L'aide apportée par l'Agglomération de La Roche-sur-Yon est une subvention de 30 % du montant global de l'opération soit 8,75 M€ HT valeur 2016.

Joël SOULARD fait allusion à l'article récent du Conseil Départemental sur le sujet et regrette le peu d'éléments sur la date de mise en service du contournement sud.

Le Président répond que la date de 2025 est annoncée dans la délibération et clos le débat.

Guy BATIOT rappelle que des pics de pollution majeurs sont régulièrement observés et estime que le doublement des voies n'est pas la meilleure solution.

QUESTION ADOPTÉE PAR

44 voix POUR

1 voix CONTRE : Madame Anita Charrieau

1 ABSTENTION(S) : Monsieur Guy Batiot

Départ de Jacky GODARD.

7 ADHESION AU SYDEV

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

L'adhésion au SyDEV présente un intérêt pour La Roche-sur-Yon Agglomération, dans la mesure où il est compétent pour l'accompagner dans la mise en œuvre de la transition énergétique et où une adhésion impliquerait l'application de règles financières plus favorables à la Communauté d'Agglomération.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire est invité à délibérer pour solliciter l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération au SyDEV.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE RENOVATION, DE GROSSES REPARATIONS ET D'ENTRETIEN DANS LES BATIMENTS - APPEL D'OFFRES OUVERT - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE, LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION ET LE CCAS

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Il est proposé au Conseil d'accepter le principe d'un groupement de commandes entre la Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et le CCAS pour les travaux d'aménagement, de rénovation, de grosses réparations et d'entretien dans les bâtiments.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES BATIMENTS INTERCOMMUNAUX - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

La présente délibération a pour objet de proposer la constitution d'un groupement de commande pour les prestations de maintenance des bâtiments Ville - Agglo et CCAS ainsi que d'autoriser la Ville à signer toutes les pièces nécessaires en tant que coordonnateur de ce groupement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 ETAT DES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNEE 2016

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les EPCI de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux, chargée d'émettre des avis concernant les services publics gérés par délégation de service public et régies dotées de l'autonomie financière. Le Président de cette Commission présente à l'assemblée délibérante un état des travaux réalisés au cours de l'année précédente.

Au titre de l'année 2016, la Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 13 octobre 2016, pour examiner les rapports des délégataires de service public, les bilans d'activité des services gérés en régies dotées de l'autonomie financière, et le rapport annuel du Président sur les services d'assainissement, relatifs à l'année 2015.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HABITAT-EQUIPEMENTS PUBLICS-PATRIMOINE

11 PROGRAMME DE TREIZE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RUE DE SAINT-ANDRE A LA ROCHE-SUR-YON SUBVENTION AU PROFIT DE VENDEE HABITAT POUR LA REALISATION DE CINQ LOGEMENTS FINANCES EN PLAI-R

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'accorder une subvention d'un montant de 50 000 € au profit de Vendée Habitat pour le financement de 5 logements PLAI-r situés rue de Saint-André à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 PROGRAMME DE SIX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES RUE DES MYOSOTIS A LA ROCHE-SUR-YON SUBVENTION AU PROFIT DE VENDEE HABITAT POUR LA REALISATION DE TROIS PLAI-R

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Conformément au dispositif d'aides en vigueur en faveur de la création de logements locatifs sociaux qui s'inscrit dans le PLH 2011-2016, Vendée Habitat sollicite une subvention de 30 000 € pour la réalisation de trois logements financés en PLAI-r situés rue des Myosotis à La Roche-sur-Yon. Cette opération de 6 logements locatifs sociaux s'inscrit au titre de la programmation 2016.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 PROGRAMME DE SIX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES RUE DE LA CROIX ROUGE A LA FERRIERE SUBVENTION AU PROFIT DE ORYON POUR LA REALISATION DE SIX PLAI-R

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Conformément au dispositif d'aides en vigueur en faveur de la création de logements locatifs sociaux qui s'inscrit dans le PLH 2011-2016, Oryon sollicite une subvention de 60 000 € pour la réalisation de six logements financés en PLAI-r situés rue de la Croix Rouge à La Ferrière. Cette opération de 6 logements locatifs sociaux s'inscrit au titre de la programmation 2016.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 PROGRAMME DE ONZE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS AU “CLOS DE LA BERGERIE” A DOMPIERRE-SUR-YON SUBVENTION AU PROFIT DE PODELIHA POUR LA REALISATION DE CINQ PLAI-R

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Conformément au dispositif d'aides en vigueur en faveur de la création de logements locatifs sociaux qui s'inscrit dans le PLH 2011-2016, Podeliha sollicite une subvention de 50 000 € pour la réalisation de cinq logements financés en PLAI-r situés au « Clos de la Bergerie » à Dompierre-sur-Yon. Cette opération de 11 logements locatifs sociaux s'inscrit au titre de la programmation 2016.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2017-2022
ADOPTION DES DISPOSITIFS D'AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT PUBLIC**

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le Programme Local de l'Habitat 2017-2022 a défini quatre grandes orientations. Un des objectifs est d'œuvrer à la production de logements adaptés aux besoins des habitants et plus particulièrement de favoriser la création d'une offre nouvelle de logements locatifs sociaux.

Ainsi, afin de favoriser la réalisation des objectifs définis dans le PLH, il est proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver les dispositifs d'aides en faveur du parc public, dispositifs qui s'inscrivent dans le programme d'actions du PLH 2017-2022.

Joël SOULARD rappelle qu'avec le nouveau PLH il y aura plus de logements sociaux de construits sur l'Agglomération mais ne comprend pas la logique car les subventions diminueront. Il regrette que l'enveloppe n'ait pas été augmentée. Il constate également que sur La Roche-sur-Yon les aides sont supprimées ce qui amènera les bailleurs à construire des logements PLUS et non PLAI ressources. Sur les fonds propres des bailleurs sociaux, il demande si l'Agglomération souhaite imposer ou tendre vers un apport minimum de 10 %.

Jean-Louis BATIOU remercie d'avoir pris en considération les attentes des communes et apprécie que l'aide soit maintenue sur les déconstructions dans les bourgs.

Malik ABDALLAH répond à Joël SOULARD que le dispositif d'aides a été étudié pour rentrer dans une enveloppe budgétaire. Il rappelle que Cécile DREURE et Martine CHANTECAILLE, élues de l'opposition, font partie de la Commission Habitat. Il souligne que 30 % de logements en PLAI est imposé sur La Roche-sur-Yon. Il rappelle que le but des aides est de subventionner les communes et notamment les communes SRU et d'arrêter de subventionner les logements sociaux sur La Roche-sur-Yon où ils se font naturellement par les bailleurs.

QUESTION ADOPTÉE PAR

43 voix POUR

3 ABSTENTION(S) : Monsieur Pierre Régnault, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard

16 DELEGATION DE COMPETENCE POUR LA GESTION DES AIDES A LA PIERRE DE L'ETAT A LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION AVENANTS DE DEBUT DE GESTION - ANNEE 2017

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Avenants à la délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre fixant les objectifs et les montant des dotations que l'Etat alloue à La Roche-sur-Yon Agglomération, en faveur du parc public et du parc privé, au titre de l'année 2017.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17 DEROGATION RELATIVE AUX PLAFONDS DE RESSOURCES DES LOCATAIRES DU PARC HLM DE VENDEE LOGEMENT ESH AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La mixité sociale est une exigence croissante. Aussi, afin de favoriser cette mixité sociale, les bailleurs sociaux sollicitent des dérogations aux plafonds de ressources des demandeurs.

La Roche-sur-Yon Agglomération est délégataire des aides à la pierre sur son territoire. A ce titre, elle dispose de l'autorité pour accorder des dérogations aux plafonds de ressources des locataires du parc HLM, selon les dispositions prévues à l'article R. 441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Il est donc proposé au Conseil d'Agglomération d'accorder à Vendée logement esh, au titre de l'année 2017, la dérogation pour la majoration des plafonds de ressources des locataires pour les logements des résidences sollicitées.

QUESTION ADOPTÉE PAR

45 voix POUR

1 ABSTENTION(S) : Monsieur Gérard Rivoisy

18 DEROGATION RELATIVE AUX PLAFONDS DE RESSOURCES DES LOCATAIRES DU PARC HLM DE ORYON AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La mixité sociale est une exigence croissante. Aussi, afin de favoriser cette mixité sociale, les bailleurs sociaux sollicitent des dérogations aux plafonds de ressources des demandeurs.

La Roche-sur-Yon Agglomération est délégataire des aides à la pierre sur son territoire. A ce titre, elle dispose de l'autorité pour accorder des dérogations aux plafonds de ressources des locataires du parc HLM, selon les dispositions prévues à l'article R. 441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Il est donc proposé au Conseil d'Agglomération d'accorder à ORYON, au titre de l'année 2017, la dérogation pour la majoration des plafonds de ressources des locataires pour les logements des résidences sollicitées.

QUESTION ADOPTÉE PAR

45 voix POUR

1 ABSTENTION(S) : Monsieur Gérard Rivoisy

19 PROGRAMME DE RENOVATION DES QUARTIERS NORD DE LA ROCHE-SUR-YON AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Des modifications doivent être apportées à la convention relative au programme de rénovation urbaine des quartiers nord de La Roche-sur-Yon. Ces modifications portent sur les indemnités d'éviction des commerçants de Forges A, le transfert des contreparties AFL, la fongibilité d'opérations de résidentialisation et de démolition ainsi que sur l'intégration du nouveau protocole foncier Ville-Vendée Habitat.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 1 563 000,00 EUROS SOUSCRIT PAR VENDEE HABITAT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS BOULEVARD D'ANGLETERRE A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 468 900,00 €) d'un emprunt de 1 563 000,00 € souscrit par Vendée Habitat auprès de la C.D.C. pour la construction de 20 logements, boulevard d'Angleterre à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 1 212 575,00 EUROS SOUSCRIT PAR VENDEE LOGEMENT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS RUE DU PINIER A LA FERRIERE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 363 772,50 €) d'un emprunt de 1 212 575,00 € souscrit par Vendée Logement auprès de la C.D.C. pour la construction de 10 logements, rue du Pinier à La Ferrière.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 342 785,00 EUROS SOUSCRIT PAR VENDEE LOGEMENT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS RUE DU SOLEIL LEVANT A NESMY

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil de délibérer sur la garantie à hauteur de 30 % (soit 102 835,50 €) d'un emprunt de 342 785,00 € souscrit par Vendée Logement auprès de la C.D.C. pour la construction de 3 logements, rue du Soleil Levant à Nesmy.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ECONOMIE-INNOVATION-NOUVELLES TECHNOLOGIES-ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

23 REGLEMENT D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Ce dispositif a vocation à être mis en œuvre sur l'ensemble des zones d'activité de l'agglomération pour soutenir des projets d'implantation et de développement, créateurs de plus value pour le territoire, notamment en matière de l'emploi et du renforcement des filières d'excellence inscrites dans le schéma local de développement économique.

Ce dispositif propose deux niveaux d'intervention:

- le premier est destiné à soutenir les projets portés par des entreprises de tout secteur économique, hormis l'agriculture et le commerce de détail. Le montant de l'aide, limité à 200 000 €, sera déterminé en fonction de la qualité, du plan de financement global du projet, de la taille de l'entreprise et du nombre d'emplois créés.
- le second permet de soutenir plus spécifiquement les projets liés aux filières porteuses que sont le numérique, la robotique, l'environnement et le tourisme.

Ce dispositif pourra être mobilisé sous forme d'aide à l'investissement immobilier, mobilier, ou sous forme d'aide au loyer, selon la nature du projet et sa localisation en zone AFR ou pas (aide à Finalité Régionale).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24 ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES A L'ENTREPRISE LATTONEDIL

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le projet d'implantation de Lattonedil France sur les ZAE les Ajoncs à la Roche-sur-Yon et les Ajoncs-Est à la Ferrière est éligible au dispositif d'aide à l'immobilier.

Il est proposé au Conseil l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprises d'un montant de 200 000 € à l'entreprise LATTONEDIL.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LES 10 ANS DE L'ASSOCIATION RESEAU ENTREPRENDRE VENDEE

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le Réseau Entreprendre Vendée est une association qui fédère des chefs d'entreprise soucieux de contribuer à la réussite d'entrepreneurs porteurs d'un projet de création ou de reprise de PME significativement créatrices d'emplois et de richesses sur leur territoire.

A l'occasion des 10 ans de l'Association, le Réseau Entreprendre Vendée a mis en place un programme d'animations spécifiques à destination des entreprises du réseau lors d'une manifestation.

La Roche-sur-Yon Agglomération a pour objectif le soutien des entreprises qui œuvrent au quotidien pour dynamiser le territoire.

Il est donc proposé au Conseil d'Agglomération d'accorder à l'association « Réseau Entreprendre Vendée » une subvention exceptionnelle de 3 000 euros pour l'organisation de cette manifestation.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26 APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA SAEM VENDEE EXPANSION

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Suite à la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), la compétence développement économique est désormais portée par la Région. En conséquence, les statuts de la société anonyme d'économie mixte locale Vendée Expansion doivent être modifiés pour tenir compte de cette nouvelle répartition de compétences. La modification des statuts concerne principalement l'objet social de la société mais également une réactualisation de certains articles.

Pierre REGNAULT rappelle que la compétence économique n'est plus du ressort du Département mais revient à la Région et à l'intercommunalité. Il s'inquiète de l'éventuel risque juridique.

Françoise RAYNAUD précise que les missions de Vendée Expansion seront plutôt axées sur de l'aménagement.

Luc BOUARD indique que l'on est sur une période transitoire afin de s'adapter à la loi NOTRe.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27 ACTUALISATION DE LA CONVENTION DU SCHEMA LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION POUR UNE PERFORMANCE INDUSTRIELLE ET ENVIRONNEMENTALE

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'adopter le Schéma fixant les objectifs et actions à mener jusqu'en 2020, de mettre en œuvre sans autre formalisme les actions circonscrites, d'inscrire la mise en œuvre ultérieure de chacune des autres actions à l'adoption d'actes particuliers qui seront préalablement soumis au Conseil d'Agglomération, ainsi que de confier le pouvoir de signature à M. le Président de La Roche-sur-Yon Agglomération pour signer la convention partenariale actualisée permettant d'intégrer le Département de la Vendée comme nouveau partenaire.

Pierre REGNAULT partage les objectifs et ambitions du schéma et rappelle qu'à son origine le but était de créer les conditions afin qu'il n'y ait plus de doublons entre les deux universités. Il lui semble que cette cohérence n'est plus respectée et il considère que l'Agglomération n'a pas les moyens pour le soutien à l'enseignement supérieur privé.

Françoise RAYNAUD rappelle que l'ICES représente 1/5^{ème} des effectifs étudiants et que la structure va croître. Elle souligne que 2 formations de la Courtaisière seront rapatriées sur Nantes à la rentrée d'où le besoin de maintenir les effectifs étudiants à La Roche-sur-Yon. Selon elle, il n'y a plus de querelles public/privé mais un accompagnement des jeunes étudiants. Elle souligne enfin qu'il n'y a pas de formations en doublon.

QUESTION ADOPTÉE PAR

39 voix POUR

5 voix CONTRE : Monsieur Pierre Régnauld, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Anita Charrieau, Monsieur Guy Batiot

2 ABSTENTION(S) : Madame Bernadette Barré-Idier, Madame Cécile Dreure

Luc GUYAU déplore le manque d'unanimité sur l'enseignement supérieur alors que cette unanimité ne fait pas défaut pour voter des subventions aux entreprises privées.

28 DEMANDE DE SUBVENTIONS FSE POUR L'OPERATION « MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES SOCIALES » DU 01/01/2016 AU 31/12/2017

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Le Conseil Départemental, organisme intermédiaire pour la nouvelle programmation FSE 2014-2020, a lancé un appel à projet dans le cadre du Programme Opérationnel National pour la mise en place d'actions soutenues via l'axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » sous la thématique 9 « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ».

Il est proposé au Conseil la candidature de La Roche-sur-Yon Agglomération qui sollicitera l'aide du Fonds Social Européen pour cet appel à projets.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

29 APPLICATION DROIT DES SOLS : CONCLUSION DE LA CONVENTION D'INSTRUCTION AVEC LA COMMUNE DE FOUGERÉ

Rapporteur : Monsieur Jacques Peroys

Depuis le 01/01/2017, le maire de la commune de Fougeré est compétent au nom de la commune en matière de "droit des sols". Il convient donc de mettre en place une convention de prestations relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme pour la commune de Fougeré.

Le cadre juridique, les principes de fonctionnement, le coût de la prestation et les modalités de versement de la convention cadre approuvée par délibération du 28 avril 2015 restent inchangés.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFORMATION

35 DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT

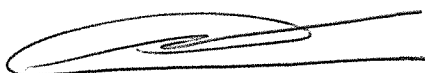
Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Rappel des Décisions prises entre le 30 NOVEMBRE 2016 ET LE 31 JANVIER 2017 en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT.

La séance est levée à 20 H 15.

Le secrétaire de séance,

Jean-Marie CHAMARD



Le Président,
Luc BOUARD

